

LE 12 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016-07-12), dans la salle des délibérations du conseil au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.
La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard
Les conseillers, madame Micheline Beauregard Dalpé, monsieur Pierre Daigle, madame Caroline Blanchard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.
L'inspecteur municipal monsieur Marco Dubois
Public : Une (1) personne assiste à la séance du conseil

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2016-07-134

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 :00 heure.

2016-07-135

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois
DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----------|---|-------------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SÉANCE | |
| 2- | A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| | B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL | |
| 3- | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| 5- | FINANCE | |
| | 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Juin 2016 | |
| | 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Juin 2016 | |
| | 5.3 Dépôt des indicateurs de gestion 2015 | |
| 6- | ADMINISTRATION | |
| | 6.1 Autorisation comptes à payer – Juillet 2016 | |
| | 6.2 Augmentation des heures de l'agente de bureau et adjointe à la directrice-générale | |
| | 6.3 Modification de la résolution #2005-05S-105 – En cas d'absence, d'incapacité d'agir ou de vacances de la directrice générale et secrétaire-trésorière | |
| | 6.4 Demande d'aliénation à la C.P.T.A.Q. – Lot 3 988 245 du cadastre du Québec (Dossier reporté) | |
| | 6.5 ADMQ - Inscription au colloque annuel de la Zone Montérégie Est | |

- 7- **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- **VOIRIE MUNICIPALE**
- 9- **DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 mai 2016
 - 9.2 Demande de dérogation mineure #2016-02 – Lot 3 987 955 du cadastre du Québec
- 10- **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- **FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2016-07-136

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2016 a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 1- Lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sur l'avenir du service postal public.
- 2- Communiqué du CHUS : Maladie de Lyme : Traitement préventif disponible pour les zones à risque.
- 3- Lettre de M. Pierre Breton, député de Shefford pour un appel de propositions pour des projets communautaires visant à soutenir les aînés.
- 4- Lettre de la FQM qui révisé complètement le fonctionnement et la distribution du régime d'assurance collective.

2016-07-137

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 15 JUIN AU 12 JUILLET 2016

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 15 juin au 12 juillet 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 8 juillet 2016, sur les autorisations de dépenses effectuées du 15 juin au 12 juillet 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2016-07-138

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 15 JUIN AU 12 JUILLET 2016

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 15 juin au 12 juillet 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 7 juillet 2016, sur les autorisations de dépenses effectuées du 15 juin au 12 juillet 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

DÉPÔT - INDICATEURS DE GESTION MUNICIPALE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil municipal que le ministère a retiré pour l'instant la production et la transmission des indicateurs de gestion 2015.

Monsieur le maire explique et commente aux membres du Conseil municipal la comparaison des indicateurs de gestion 2014 avec des municipalités de la même taille et de la MRC.

2016-07-139

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2016

Soumis au conseil : Liste des comptes de juillet 2016.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de juin 2016 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1600141 au dépôt #1600172 : **15 284.56\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1600192 au chèque #1600226 : 134 318.11\$

Paiement par internet : 13 016.34\$

Comptes à payer pour juillet 2016 : **147 334.45\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2016-07-140

AUGMENTATION DES HEURES DE L'AGENTE DE BUREAU ET ADJOINTE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE madame Diane Demers, agente de bureau et adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière a pris sa retraite depuis le 1^{er} juillet dernier;

ATTENDU QUE ce conseil avait adopté la résolution #2014-07-131 qui augmentait les tâches et les heures de madame Lise Ferland en prévision du remplacement de madame Diane Demers;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil augmente les heures de travail de madame Lise Ferland à 37.5 heures par semaine (5 jours).

QUE les heures de travail de madame Lise Ferland, durant la période d'été, soient à 30 heures par semaine (4 jours) sur la période s'échelonnant de la semaine de la Saint-Jean-Baptiste à la fête du Travail (fin juin au début septembre).

2016-07-141

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #2005-05S-105 - EN CAS D'ABSENCE, D'INCAPACITÉ D'AGIR OU DE VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE madame Diane Demers, agente de bureau et adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière a pris sa retraite depuis le 1^{er} juillet dernier;

ATTENDU QUE ce conseil doit nommer une personne pour agir en remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les signatures des chèques et les documents bancaires;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil modifie la résolution #2005-05S-105 en remplaçant le nom de madame Diane Demers par madame Lise Ferland comme suit :

« **QU'en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou d'une vacance de la directrice générale et secrétaire-trésorière**, que **madame Lise Ferland, adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière**, est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, conjointement avec le maire ou maire suppléant (en cas d'absence du maire) tous les chèques émis et documents bancaires sur les comptes de la Municipalité auprès de la Caisse Populaire de Waterloo. »

DEMANDE D'ALIÉNATION À LA C.P.T.A.Q. – LOT 3 988 N245 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Dossier reporté

2016-07-142

ADMQ – INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE MONTÉRÉGIE EST

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE le colloque annuel de la zone Montérégie Est de l'ADMQ se tiendra le jeudi 15 septembre 2016 à l'Hôtel Rive Gauche à Beloeil;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au colloque annuel de la zone Montérégie Est de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2016 à l'Hôtel Rive Gauche à Beloeil.

QUE les coûts d'inscription et les frais de déplacement seront défrayés par la municipalité.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONALE

Dépôt du rapport mensuel pour les municipalités partenaires des activités — Juin 2016.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 MAI 2016

Dépôt au conseil municipal du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016 à la Mairie de Saint-Joachim-de-Shefford.

2016-07-144

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-02 – LOT 3 987 955 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a reçu une demande de dérogation mineure le 7 avril 2016 de M. Serge Carey, agissant par procuration pour la propriété de M. Clarence Carey et ayant comme mandataire Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, qui comporte deux volets, comme démontré sur le croquis extrait du plan du projet de lotissement, soit :

- Suite à une demande de lotissement du lot 3 987 955 du cadastre du Québec ayant une superficie totale de 5 574,2 mètres carrés, un des futurs lots, soit le lot 5 901 313 ne respecte pas les normes de lotissement actuellement en vigueur de la municipalité en ce qui concerne sa superficie qui serait de 2 574,2 mètres carrés au lieu de 3 000,0 mètres carrés tel que spécifié dans le règlement de lotissement no. 492-2007, ce qui représente une superficie de **425,8 mètres carrés inférieurs** à la superficie requise.
- Le deuxième objet de la demande est de permettre une marge latérale nord de 0,72 mètre au lieu de 3,00 mètres, pour la propriété située sur le futur lot 5 901 313 (lot

actuel : 3 987 955 partie), alors que le règlement de zonage no. 491-2007 (annexe IV, grille des normes d'implantation par zone) prévoit que la marge latérale minimale est de 3,00 mètres, soit **2,28 mètres inférieurs** à la marge requise ;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure est déposée suite au refus de la Commission de Protection Agricole du Québec d'agrandir cet emplacement utilisé à des fins autres que l'agriculture à même une partie du lot adjacent, soit le lot 3 987 960 et étant donné que deux lots distincts doivent être créés puisque le demandeur désire acquérir la résidence située au 909, 1^{er} Rang Ouest ainsi que la terre agricole et que son père (M. Clarence Carey) résidant au 909B, 1^{er} Rang Ouest désire conserver son emplacement résidentiel ;

ATTENDU QUE le champ d'épuration desservant la propriété située au 909, 1^{er} Rang Ouest se situe sur le lot adjacent, soit le lot 3 987 960 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande selon les critères d'évaluation (art. 10 du règlement de dérogation mineure) ;

ATTENDU QUE monsieur le maire a demandé aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, ce conseil **autorise avec condition**, pour la première partie de la demande de dérogation mineure #2016-02 déposée le 7 avril 2016, tel que décrite au préambule, une superficie qui serait de 2 574,2 mètres carrés au lieu de 3 000,0 mètres carrés tel que spécifié dans le règlement de lotissement no. 492-2007, ce qui représente une superficie de 425,8 mètres carrés inférieurs à la superficie requise pour le futur lot 5 901 313 du cadastre du Québec.

QUE cette **autorisation est conditionnelle** à ce que le futur lot 5 901 313 (lot actuel 3 987 955 partie) soit relié par une servitude notariée avec description technique représentant la partie du terrain d'environ 425,8 mètres carrés incluant le champ d'épuration pour s'assurer que la propriété située au 909, 1^{er} Rang Ouest puisse être desservie par un élément épurateur.

QUE ce conseil **autorise sans condition** la deuxième partie de la demande qui consiste à permettre une marge latérale nord de 0,72 mètre au lieu de 3,00 mètres, pour la propriété située sur le futur lot 5 901 313 (lot actuel : 3 987 955 partie).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2016-07-145

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 :22 heures.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».